

PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire le 7 avril 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 7 avril 2020 à 19h30 virtuellement.

SONT EN LIGNE ET SE SONT IDENTIFIÉS FORMELLEMENT :

Le maire M. Alain Jobin

LES CONSEILLÈRES ET LES CONSEILLERS

M. Roger Cloutier
Mme Marianne Comeau
M. Yves Guérette
Mme Dominique Lussier
M. Jean-Sébastien Savaria
M. Marcel Therrien

ASSISTE ÉGALEMENT À LA SÉANCE VIRTUELLE

Mme. Karine Beauchamp, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. Ouverture de la séance

Le maire, Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance.

Résolution numéro 59-04-2020

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyé par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2.1 Séances du conseil à huis clos et de façon virtuelle

3. Adoption du procès-verbal

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020

4. Période de questions

5. Communiqués et correspondance

- 5.1 Chantal Soucy – Investissements routiers
- 5.2 SEPSHA – Campagne de financement sclérose en plaques
- 5.3 Contact Richelieu-Yamaska – Campagne de financement détresse psychologique
- 5.4 Cooptel – Fins des travaux de fibre optique reportés
- 5.5 Député fédéral – Modification de la TECQ
- 5.6 Ville de Saint-Hyacinthe – Aide aux banques alimentaires

6. Administration et finances

- 6.1 Adopter les comptes
- 6.2 Annulation temporaire des intérêts pour non-paiement de taxes
- 6.3 Semaine nationale du don d'organes – Proclamation
- 6.4 Contrat livre du 175^e
- 6.5 Ratification des décisions relatives aux mesures d'urgences dans le contexte du COVID-19

- 6.6 Avis de motion – modification du règlement 05-2019 fixant le taux de taxes pour l'année 2020
- 6.7 Appui financier pour la banque alimentaire de Saint-Hyacinthe dans le contexte de pandémie COVID-19
- 6.8 Appui financier pour la banque alimentaire de Saint-Barnabé-Sud dans le contexte de pandémie COVID-19

7. Sécurité publique

- 7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains
- 7.2 Rapport annuel d'activité, schéma de couverture de risque en incendie du service Saint-Barnabé-Sud pour l'année financière 2019

8. Transport routier

- 8.1 Rapport des services publics
- 8.2 Travaux de voirie – rechargement et abat de poussière
- 8.3 Offre de service – balayage des chaussées 2020
- 8.4 Rapiéçage d'asphalte – adjudication du contrat
- 8.5 Signalisation 2020

9. Hygiène du milieu

- 9.1 Rapport – Régie des déchets
- 9.2 Rapport - Régie de l'Aqueduc
- 9.3 Nettoyage du poste de pompage
- 9.4 Contrat ponctuel aide-inspecteur

10. Aménagement et urbanisme

- 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment
- 10.2 Entretien paysager aux emplacements municipaux

11. Loisirs et culture

- 11.1 Rapport – Comité des loisirs
- 11.2 Concours embellir notre milieu

12. Sujet divers

13. Périodes de questions

14. Levée de la séance

Résolution 60-04-2020

2.1 Séances du conseil à huis clos et de façon virtuelle

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que par l'arrêté numéro 2020-011 du 28 mars 2020 cet état d'urgence est prolongée pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Yves Guérette

Appuyé par Roger Cloutier

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS.

3 Adoption du procès-verbal

Résolution numéro 61-04-2020

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2020 et d'en autoriser les signatures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

4 Période de questions

Les personnes ayant des questions sur les sujets à l'ordre du jour du présent conseil sont invités à contacter le bureau municipal.

5 Communiqués et correspondances

- 5.1 Chantal Soucy – Investissements routiers
- 5.2 SEPSHA – Campagne de financement sclérose en plaques
- 5.3 Contact Richelieu-Yamaska – Campagne de financement détresse psychologique
- 5.4 Coptel – Fins des travaux de fibre optique reportés
- 5.5 Député fédéral – Modification de la TECQ
- 5.6 Ville de Saint-Hyacinthe – Aide aux banques alimentaires

6 Administration et finances

Résolution numéro 62-04-2020

6.1 Adopter les comptes

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 9 mars au 7 avril avec les faits saillants suivants :

Salaires nets :

Élus	3 510.30\$
Employés	8 845.03\$
Remises	2 241.10\$

Dépense :

Administration	6 668.63\$
Sécurité publique	12 903.95\$
Transport (voirie)	13 964.56\$

Hygiène du milieu

Hygiène du milieu	5 535.92\$
Eaux usées	81.03\$

Aménagement urbanisme 1 578.04\$

Loisir et Culture

Loisir et parc 746.15\$

Total : 56 074.71\$

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Yves Guérette
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat, qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

(s) *Karine Beauchamp*
Karine Beauchamp
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution 63-04-2020

6.2 Annulation temporaire des intérêts pour non-paiement de taxes

CONSIDÉRANT la situation actuelle liée à la pandémie du Coronavirus COVID-19;

CONSIDÉRANT que certains citoyens verront leurs revenus diminués et que d'autres subiront des mises à pieds;

CONSIDÉRANT le caractère unique et exceptionnel de la situation;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Barnabé-Sud est consciente de l'impact négatif que cela peut avoir sur ses citoyen et qu'elle désire mettre en place des mesures accommodantes;

CONSIDÉRANT l'article 981 du code municipal du Québec, qui stipule que le conseil peut, par résolution au taux d'intérêts différent;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU :

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD ABAISSE À 0% le taux d'intérêt pour retard de paiement de taxes et ce, pour les 2 premiers versements qui devaient avoir lieu les 26 mars 2020 et 25 juin 2020.

QUE ce taux reste en vigueur jusqu'au premier août 2020; par la suite, le taux décrété initial de 12 % annuel sera appliqué.

QUE la municipalité réévaluera la situation selon son évolution et se prononcera pour les mesures suivantes lors de la séance de conseil du mois de août 2020.

QUE cette résolution est valide dès maintenant et jusqu'à l'adoption du nouveau règlement de taxation qui sera fait le 6 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 64-04-2020

6.3 Semaine nationale du don d'organe – Proclamation

CONSIDÉRANT que l'édition nationale de la semaine du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 19 au 25 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'invitation reçue de la MRC des Maskoutains à appuyer cette semaine;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Dominique Lussier

Appuyée par Jean-Sébastien Savaria

IL EST RÉSOLU

DE PROCLAMER la semaine du 17 au 25 avril 2020 comme étant la semaine du don d'organe et de tissus afin de sensibiliser les citoyens à l'importance de ce don de vie;

DE FAIRE LA PROMOTION de cette semaine afin d'informer les gens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 65-04-2020

6.4 Contrat d'écriture du livre du 175^e

CONSIDÉRANT que l'écriture du livre tire à sa fin;

CONSIDÉRANT que la résolution 201-08-2017 a été adoptée, mais qu'aucun contrat n'a été signé jusqu'à présent entre la municipalité et la rédactrice et que les deux parties souhaitent obtenir une entente;

CONSIDÉRANT qu'il existait une entente verbale entre le comité du livre du 175^e et la rédactrice;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Marcel Therrien

Appuyée par Yves Guérette

IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le contrat tel que soumis;

D'AUTORISER la directrice générale et le maire à signer l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 66-04-2020

6.5 Ratification des décisions relatives aux mesures d'urgences dans le contexte du COVID-19

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, l'arrêté numéro 2020-11 en date du 28 mars prolonge l'état d'urgence jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation du gouvernement du Québec de fermer l'accès au public des édifices municipaux afin de protéger la santé de la population;

CONSIDÉRANT la bibliothèque municipale, le chalet des loisirs et le parc municipal sont fermés au public depuis le 23 mars 2020 et que toutes les activités culturelles et sportives sont aussi annulées jusqu'à nouvel ordre;

CONSIDÉRANT que l'accès au public au bureau municipal est fermé depuis le 30 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Marianne Comeau

Appuyé par Marcel Therrien

ET RÉSOLU

DE RATIFIER la décision du maire, monsieur Alain Jobin et de de la directrice générale et secrétaire trésorière, Madame Karine Beauchamp, de fermer les édifices municipaux et les parcs au public selon les directives du ministère de la Santé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

6.6 Avis de motion - Règlement 01-2020 modifiant le règlement 05-2019 décrétant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2020

Un avis de motion est donné par Dominique Lussier qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement modifiant le règlement 05-2019 décrétant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2020, dans but d'abroger une partie de l'article 15 fixant le taux d'intérêt applicable et d'adopter dorénavant celui-ci par résolution.

Résolution 67-04-2020

6.7 Appui financier pour la banque alimentaire de Saint-Hyacinthe

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle que subit le Québec avec le COVID-19;

CONSIDÉRANT que cela peut mettre certaines personnes en situation de précarité financière et donc alimentaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Barnabé-Sud est sensible à cette situation et désire apporter son soutien aux habitants de la région;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Sébastien Savaria

Appuyé par Marianne Comeau

ET RÉSOLU

D'OFFRIR un montant de 500\$ au fond-sinistre de la ville de Saint-Hyacinthe pour venir en aide aux familles Maskoutaines et des environs, dans le cadre de la campagne de dépannage alimentaire en contexte de pandémie de COVID-19.

D'UTILISER le poste budgétaire 02-130-00-970 "contribution autres organismes".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS.

Résolution 68-04-2020

6.8 Appui financier pour la banque alimentaire de la guignolée Saint Barnabé-Sud

CONSIDÉRANT situation exceptionnelle que subit le Québec avec le COVID-19;

CONSIDÉRANT que cela peut mettre certaines personnes en situation de précarité financière et donc alimentaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Barnabé-Sud est sensible à cette situation et désire apporter son soutien à ses citoyennes et citoyens;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Marcel Therrien

Appuyé par Dominique Lussier

ET RÉSOLU

D'OFFRIR un montant de 500\$ à la banque alimentaire de la guignolée Saint-Barnabé-Sud pour venir en aide aux familles de la municipalité, dans le cadre de la campagne de dépannage alimentaire en contexte de pandémie de COVID-19.

D'UTILISER le poste budgétaire 02-130-00-970 "contribution autres organismes".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Rapport – Régie Intermunicipale de Protection Incendie du Nord des Maskoutains (RIPINM)

Le conseiller M. Yves Guérette donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

Résolution numéro 69-04-2020

7.2 Rapport annuel d'activité, schéma de couverture de risque en incendie du service Saint-Barnabé-Sud – année financière 2019

Sur la proposition de Yves Guérette
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil ait pris connaissance du rapport et accepte ce qui est écrit dans le rapport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

8. TRANSPORT ROUTIER

8.1. Rapport des services publics

La directrice générale dépose le rapport des services publics de Saint-Barnabé-Sud.

Résolution numéro 70-04-2020

8.2 Travaux de voirie – Rechargement et abat de poussière

Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER l'inspecteur municipal, René Martin à faire faire les travaux de rechargement et d'abat de poussière pour le Petit Saint-André, rue du Cimetière, et Chemin Saint-Barnabé et d'en autoriser les dépenses pour un montant approximatif de 45 000,00 \$ taxes incluses pour l'été 2020.

Crédit disponible au poste budgétaire 02-320-00-521 « Entretien et réparation de chemin » et au poste 02-320-00-622 « Pierre, sable et abat de poussière ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution numéro 71-04-2020

8.3 Offre de service – balayage des chaussées 2020

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes reçues :

Compagnie	Prix \$ (avant taxes) Rues	Prix (avant taxes) Trottoirs
Les Entreprises Myrroy inc.	1 250\$	540\$
Arseno balayage	1 600\$	900\$
LP Gazon	-	400\$

Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU :

DE DONNER le contrat de gré à gré à la compagnie "Les entreprises Myrroy" pour le balayage des rues publiques (incluant la rue de l'anse) au montant de 1 250.00\$ +tx.

DE REPORTER la partie du balayage des trottoirs, puisqu'il est encore tôt dans l'année et de décider de procéder ou non lors du prochain conseil;

D'UTILISER le compte prévu au budget 2020 au poste budgétaire 02-320-00-521 « Entretien et réparation chemin ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

8.4 Rapiéçage d'asphalte – Adjudication du contrat

Point reporté.

Résolution numéro 72-04-2020

8.5 Signalisation 2020

Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER l'inspecteur municipal à procéder à l'achat de signalisation pour un montant estimatif de 1 300.00 \$ plus taxes.

Montant disponible au poste budgétaire 02-320-00-629 « Signalisation et lignage »,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Rapport – Régie des déchets

Le maire Alain Jobin donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

9.2 Rapport – Régie de l'aqueduc

Le conseiller Marcel Therrien donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre.

Résolution 73-04-2020

9.3 Nettoyage du poste de pompage

CONSIDÉRANT que pour son bon fonctionnement il est recommandé de faire un nettoyage du poste de pompage tous les ans;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Yves Guérette
IL EST RÉSOLU

DE MANDATER la firme Enviro 5 pour faire le nettoyage du poste de pompage au montant d'environ 1 700.00 \$ plus taxes selon les détails suivants : équipe en espace clos taux horaire 110\$, camion combiné taux horaire 245\$ et disposition des boues 100\$ la tonne.

D'UTILISER le compte 02-414-0- 526 « Entretien machinerie et outillage », montant disponible au poste budgétaire 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 74-04-2020

9.4 Contrat ponctuel aide-inspecteur

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs manœuvre essentielles au bon fonctionnement à effectuer au printemps à l'usine comme le graissage des pompes, les changement d'huile,etc.

CONSIDÉRANT que notre inspecteur est toujours en congé de maladie pour l'instant;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU

DE DONNER LE CONTRAT PONCTUEL de quelques heures à monsieur Donald Ménard au taux horaire de 30.00\$ pour effectuer la mise en route printanière de l'usine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Rapport inspecteur en bâtiment

La directrice générale dépose la liste des permis émis pour mars 2020.

Résolution numéro 75-04-2020

10.2 Entretien paysager des immeubles municipaux

Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU :

DE DONNER le contrat de gré à gré à la compagnie Marcel Lavallière Paysagiste inc. au même montant de 1 820.00 \$ plus taxes

D'UTILISER le compte budgétaire numéro 02-130-00-522 « Entretien et réparation bâtiments et terrains ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Rapport – Comité des Loisirs

Marianne Comeau donne verbalement son rapport du mois en tant que déléguée au comité des Loisirs.

Résolution 76-04-2020

11.2 Concours – Embellir notre milieu

CONSIDÉRANT qu'embellir notre milieu donne de la valeur à nos propriétés et attire les visiteurs;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER un budget de 400 \$ détaillé comme suit :

- Prix commerces /industries 100 \$
- Prix pour établissements agricoles 100 \$
- Prix pour les résidences 100 \$
- Jugement par un spécialiste externe 100 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR.

Les personnes ayant des questions sur les sujets à l'ordre du jour du présent conseil sont invités à contacter le bureau municipal.

Résolution numéro 77-04-2020

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Roger Cloutier l'assemblée est levée à 20h52.

<i>(s) Alain Jobin</i>	<i>(s) Karine Beauchamp</i>
ALAIN JOBIN Président d'assemblée Maire	KARINE BEAUCHAMP Secrétaire d'assemblée Directrice générale, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée Karine Beauchamp, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 7 avril 2020.

(s) Karine Beauchamp

Karine Beauchamp
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné Alain Jobin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(s) Alain Jobin

Alain Jobin, maire